

Sujet : [INTERNET] Projet implantation éoliennes sur Balledent et Chateauponsac

De : bernard mugnier <bmugnier@yahoo.fr>

Date : 20/11/2021 12:12

Pour : "pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr" <pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr>

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête

Je m'oppose au projet d'implantation des éoliennes de Balledent et Chateauponsac pour es raisons suivantes :

- La ville de Châteauponsac (Perle de la Gartempe) construite sur un promontoire est située à moins de 3 km. Son église, classée au titre des monuments historiques, est en vue directe des futures éoliennes. Comment accepter une telle implantation dans cet environnement remarquable ?
- La dépréciation du bâti n'est pas abordée dans l'étude. On peut raisonnablement l'estimer à 20%. Aucune compensation financière ne serait ce qu'une diminution de la fiscalité locale.
- L'implantation hideuse de ces machines fera fuir les touristes avides de nature « sauvage » . La conséquence économique sur le camping de Châteauponsac est passée sous silence
- Les vents dominants de l'Ouest feront subir aux villageois des alentours des vrombissements fortement nuisibles à la santé (cf jugement de la cour d'appel de Toulouse du 08/07/2021 sur la reconnaissance du syndrome éolien).
- Le Président de la République s'est prononcé récemment pour un nouveau plan de développement du nucléaire pour les années à venir. Cela permettrait de subvenir à l'accroissement des besoins futurs en électricité de manière plus sereine que l'éolien très dépendant des conditions climatiques
- Aucune garantie concernant le démantèlement des éoliennes lorsqu'elles seront obsolètes

Monsieur Bernard MUGNIER
1 chemin du Puy Joly
87290 CHATEAUPONSAC

Envoyé à partir de Courrier pour Windows